

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

| | |
|--------------|--|
| Suchabfrage | 23.04.2024 |
| Thema | Keine Einschränkung |
| Schlagworte | Militärorganisation, Zivildienst und Dienstverweigerung |
| Akteure | Keine Einschränkung |
| Prozesstypen | Volksinitiative |
| Datum | 01.01.1990 - 01.01.2020 |

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Benteli, Marianne
Burgos, Elie
Caretto, Brigitte
Füzesséry, Alexandre
Huguenet, François
Porcellana, Diane
Rinderknecht, Matthias
Schnyder, Sébastien
Schubiger, Maximilian
Terribilini, Serge

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Benteli, Marianne; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Füzesséry, Alexandre; Huguenet, François; Porcellana, Diane; Rinderknecht, Matthias; Schnyder, Sébastien; Schubiger, Maximilian; Terribilini, Serge 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Militärorganisation, Zivildienst und Dienstverweigerung, Volksinitiative, 1990 – 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

| | |
|---|----|
| Allgemeine Chronik | 1 |
| Landesverteidigung | 1 |
| Landesverteidigung und Gesellschaft | 1 |
| Militäreinsätze | 1 |
| Militärorganisation | 1 |
| Ausrüstung und Beschaffung | 6 |
| Zivildienst und Dienstverweigerung | 7 |
| <hr/> | |
| Parteien, Verbände und Interessengruppen | 15 |
| Parteien | 15 |
| Grosse Parteien | 15 |

Abkürzungsverzeichnis

| | |
|---------------|---|
| VBS | Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport |
| SiK-SR | Sicherheitspolitische Kommission des Ständerates |
| NGO | Nichtregierungsorganisation |
| BFS | Bundesamt für Statistik |
| SiK-NR | Sicherheitspolitische Kommission des Nationalrates |
| CIPRA | Internationale Kommission für den Alpenschutz |
| BZG | Bevölkerungs- und Zivilschutzgesetz |
| SGV | Schweizerischer Gewerbeverband |
| WEF | World Economic Forum |
| GSoA | Gruppe für eine Schweiz ohne Armee |
| ZDG | Bundesgesetz über den zivilen Ersatzdienst (Zivildienstgesetz) |
| SOG | Schweizerische Offiziersgesellschaft |
| EMD | Eidgenössisches Militärdepartement, heute: Eidgenössisches Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport (VBS) |
| ARNA | Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen |
| <hr/> | |
| DDPS | Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports |
| CPS-CE | Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats |
| ONG | Organisation non gouvernementale |
| OFS | Office fédéral de la statistique |
| CPS-CN | Commission de la politique de sécurité du Conseil national |
| CIPRA | Commission Internationale pour la Protection des Alpes |
| LPPCi | Loi sur la protection de la population et sur la protection civile |
| USAM | Union suisse des arts et métiers |
| WEF | World Economic Forum |
| GSsA | Groupe pour une Suisse sans Armée |
| LSC | Loi fédérale sur le service civil |
| SSO | Société Suisse des Officiers |
| DMF | Département militaire fédéral, aujourd'hui: Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) |
| ARNA | Aktionsgruppe zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen |

Allgemeine Chronik

Landesverteidigung

Landesverteidigung und Gesellschaft

Bien que de nombreuses tentatives aient auparavant échoué (interventions parlementaires refusées ou retirées 13.3905, 13.3906, 13.4312, 17.3194), l'idée d'un modèle de service reposant sur l'obligation universelle de servir l'intérêt général ressurgit avec l'association **Service.Citoyen.ch**. Fondée en 2013 par des membres de la société civile regroupant notamment des cadres de l'armée et des civilistes, l'association prépare une initiative populaire afin de réviser l'article 59 de la Constitution fédérale. Son projet consiste en un engagement de milice au bénéfice de la collectivité et de l'environnement pour toute personne de nationalité suisse, sous la forme d'un service militaire ou d'un service d'intérêt public reconnu par la loi, tout en garantissant les effectifs de l'armée. Les étrangers résidant en Suisse pourraient avoir accès au service d'intérêt public, si la loi le permet.

Jusqu'à présent, le comité est resté plutôt discret, pour ne pas interférer dans les discussions sur la révision de la loi sur le service civil (LSC). Les arguments sont en cours d'élaboration et le lancement de l'initiative est prévu pour 2020.

Pour la majorité de la gauche, l'obligation universelle de servir désavantagerait les femmes. Les milieux proches de l'armée reprennent les conclusions d'un rapport publié en 2016. Les auteurs doutent de la faisabilité d'un tel projet sans qu'il y ait des incidences sur le marché de travail ou d'entraves à la concurrence. Le rapport en réponse au postulat 19.3735, devrait apporter des éléments de réponse. La SSO a rappelé que le peuple avait refusé l'initiative pour l'abrogation du service militaire obligatoire. Pour elle, l'instauration d'un tel modèle engendrerait une lourde bureaucratie et estime que c'est n'est pas la tâche de l'Etat d'astreindre «l'ensemble de sa population à faire du bénévolat». Une grande partie des sections des JDC Suisse ont déjà manifesté leur soutien à la future initiative et souhaitent se rallier au comité d'initiative. Enfin, d'autres acteurs ou organisations se montrent réticents en raison du calendrier. La LSC, la LPPCi sont en cours de révision et le projet DEVA en pleine mise en œuvre.¹

Militäreinsätze

Le **parti socialiste suisse a lancé une initiative populaire «pour moins de dépenses militaires et davantage de politique de paix»**. Ce texte entend modifier les dispositions transitoires de la Constitution fédérale afin que celles-ci mentionnent, dans un nouvel article, l'obligation faite à la Confédération de diminuer de 10% par exercice financier le budget du DMF, jus-qu'à concurrence d'une réduction totale de 50% des crédits par rapport à ceux de l'année de référence (à savoir, celle précédant la première réduction). Les montants ainsi libérés seraient affectés, selon ce texte, à la politique de paix ainsi qu'à la politique sociale. Par ailleurs, l'initiative mentionne explicitement le devoir, pour l'Etat, de pourvoir à la reconversion des entreprises fédérales d'armement et des administrations touchées par ces mesures.²

Militärorganisation

A ces décisions s'opposèrent le **lancement et l'aboutissement de l'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement»**. Initiée par l'ARNA en juin, soutenue par les socialistes, les écologistes, les indépendants et les évangéliques, elle fut déposée en décembre, munie de 120'983 signatures. Elle demande principalement l'interdiction de toute nouvelle construction de places d'armes en Suisse, avec un effet rétroactif au 1er avril 1990, ce qui entraînerait l'interdiction de l'édification de la seconde étape de la caserne de Gossau. Ce problème refera donc à plusieurs titres surface devant les Chambres car, bien qu'une première motion du député Rechsteiner (ps, SG) (Mo. 89.829) demandant la renonciation à la première phase de l'élévation de la place d'armes eût été rejetée par le Conseil national, une seconde motion du même homme, plus radicale puisqu'exigeant un moratoire total d'au moins cinq ans pour les achats, les constructions et les acquisitions de terrains à des fins militaires, est toujours pendante.³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 11.07.2019
DIANE PORCELLANA

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.05.1991
SERGE TERRIBILINI

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.06.1990
BRIGITTE CARETTI

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.10.1991
SERGE TERRIBILINI

Le Conseil fédéral s'est montré tout à fait opposé à l'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement» et en a demandé le rejet, estimant qu'il n'aurait, sans cela, plus le moyen d'assumer les tâches qui lui incombent. Il a précisé, dans son message, que si l'armée n'envisage pas aujourd'hui de construire de nouvelles places d'armes ou de nouveaux aérodromes, il n'en allait pas de même pour les places d'exercice ou de tir. Or, si ce texte était accepté et que des besoins supplémentaires en instruction se faisaient sentir, ou si certaines places devaient être abandonnées, l'armée devrait utiliser plus de terrains non militaires et occasionnerait des charges supplémentaires pour les places d'armes actuelles. Le second argument majeur du gouvernement concerne la disposition de l'initiative stipulant que les installations militaires doivent être soumises au même régime que les installations civiles et qu'elles doivent être régies par les législations fédérales et cantonales sur la protection de l'environnement, l'aménagement du territoire et la police des constructions. Or, les domaines où la Confédération est chargée d'exécuter des tâches d'intérêt national, tels les chemins de fer, les routes nationales ou l'aviation civile, ne sont soumis qu'à des prescriptions fédérales. L'initiative créerait donc une inégalité de traitement. De plus, elle rendrait impossible la sauvegarde du secret en matière militaire et créerait de trop longues procédures juridiques aux niveaux cantonal et communal. Concernant le cas de Neuchlen-Anschwilen (SG), le Conseil fédéral précise que, d'une part, il ne constitue pas une place d'armes supplémentaire mais remplace seulement la caserne de Saint-Gall et que, d'autre part, le projet est compatible avec les exigences de la protection de la nature.⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.01.1992
SERGE TERRIBILINI

Suivant l'avis du gouvernement, **le Conseil national a rejeté l'initiative populaire «40 places d'armes, ça suffit! L'armée doit aussi se soumettre à la législation sur la protection de l'environnement»** dans la proportion de deux contre un. Le traditionnel clivage gauche-droite sur les sujets touchant à l'armée s'est encore une fois retrouvé. La majorité de la chambre a considéré que ce texte pourrait être préjudiciable à la préparation de l'armée et qu'il était trop rigide en matière de gestion des places d'armes; selon les députés bourgeois, cela pourrait paradoxalement nuire aux intérêts de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire. En outre, Neuchlen-Anschwilen (SG), projet plus particulièrement visé par les initiants, ne représenterait pas une 41^e place d'arme, mais le remplacement de celle de Saint-Gall. Quant à l'assujettissement de la construction de places d'armes aux législations cantonales et communales, la chambre a estimé que cela mettrait en danger le maintien du secret. Notons que, tout comme Kaspar Villiger, le Conseil national et sa commission ont admis que le nombre de 40 places d'armes était suffisant pour les besoins de l'armée, mais qu'une certaine souplesse était nécessaire dans leur gestion et leur aménagement. D'autre part, deux propositions de contre-projet ont été rejetées. La première, celle de Edgar Oehler (pdc, SG), demandait le maintien du statu quo, mais avec possibilité de transformer et d'agrandir les places existantes. La seconde, venant des automobilistes, était de même teneur mais demandait en plus la possibilité de remplacer les installations existantes par de nouvelles.⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 09.07.1992
SERGE TERRIBILINI

Kaspar Villiger s'est engagé à **suspendre les travaux relatifs au projet de construction de Neuchlen-Anschwilen jusqu'au vote populaire**. Cela répondait au vœu d'une motion de la minorité de la commission qui a, de ce fait, retiré son texte. Les travaux d'infrastructure en cours ont toutefois été achevés selon la planification établie.⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 29.08.1992
SERGE TERRIBILINI

Un débat identique à celui concernant l'initiative contre le nouvel avion de combat s'est déroulé autour de la clause de rétroactivité contenue dans le texte sur les places d'armes. C'est ainsi que la majorité de la commission du **Conseil des Etats**, emmenée par Oswald Ziegler (pdc, UR) avait proposé de déclarer irrecevable cette initiative. Cependant, dissuadée par les juristes consultés, elle s'est ensuite attaquée à l'unité de matière. Considérant que cette exigence n'était pas respectée, elle a proposé de la déclarer nulle. Dans la presse et au sein des milieux politiques et juridiques, cette décision a été largement contestée et considérée comme un acharnement inutile et politiquement préjudiciable, ainsi que comme un changement brusque et absurde de la pratique en matière de droits populaires. De fait, la chambre a préféré suivre la minorité, dirigée par Otto Schoch (prd, AR) et soutenue par Kaspar Villiger, qui, si elle **rejetait l'initiative sur le fond, entendait la soumettre malgré tout à votation populaire**.

Le Conseil des Etats a encore débattu d'une proposition Rhinow (prd, BL) de contre-projet prévoyant que la Confédération et les cantons exploitent 40 places d'armes au maximum, celles-ci étant soumises aux seules législations fédérales sur l'aménagement du territoire et l'environnement. Ce texte édulcorait donc quelque peu l'initiative et lui retirait sa clause rétroactive. Il fut pourtant rejeté, la Chambre l'ayant estimé inutile et ayant considéré qu'il ne fallait pas fixer dans la constitution une telle norme qui relève du détail.⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.06.1993
MARIANNE BENTELI

Bei der Initiative «40 Waffenplätze sind genug – Umweltschutz auch beim Militär» erwies sich die generelle Auflage des künftigen Verbots weiterer Waffenplatzbauten als Fallstrick für das konkrete Anliegen des Schutzes der Landschaft von Neuchlen-Anschwilen (SG). Die Initiativgegner behaupteten, mit der Annahme der Initiative würde jede Sanierung eines alten Waffenplatzes in Zukunft ausgeschlossen, womit man der Armee die Grundlage entziehe, ihre Soldaten zeitgemäss auszubilden. Dem hielten die Initianten entgegen, gemäss Initiativtext sollten nur Erweiterungen der bestehenden Waffenplätze verboten werden, worunter eine Ausdehnung des Waffenplatzareals oder eine mit einer stärkeren Belastung der Umwelt verbundene Änderung der Nutzung gemeint sei. Die unpräzise Formulierung des Verbots künftiger Waffenplatzbauten sowie die starke Anlehnung der Initianten an die GSoA während der Abstimmungskampagne erlaubten den Initiativgegnern, auch dieses Begehren als verkappte Schwächung der Armee darzustellen und in die emotionsgeladene Atmosphäre des Abstimmungskampfes über die Flugzeugbeschaffung einzubeziehen. Die mit über 55% Nein-Stimmen erfolgte Ablehnung fiel überraschend klar aus, hatten doch zu Jahresbeginn noch fast zwei Drittel der Stimmberechtigten ihre Sympathie für die Initiative bekundet. Diese konnte zudem recht nahtlos an die erfolgreiche Rothenthurm-Initiative von 1987 anknüpfen. Unter dem Sperrfeuer der bürgerlichen Gegnerschaft verlor sie aber zusehends an Boden und wurde schliesslich nur knapp weniger deutlich als die Flugzeugbeschaffungs-Initiative abgelehnt. Lediglich die fünf Westschweizer Kantone Genf, Waadt, Neuenburg, Freiburg und Jura, das Tessin und die beiden Basler Halbkantone stimmten dem Volksbegehren zu, der Kanton Jura mit 73.3% am deutlichsten, Freiburg mit 50.3% der Stimmen nur ganz knapp. Auffallend war, dass die Ostschweizer Kantone St. Gallen, Thurgau, beide Appenzell und Schaffhausen die Waffenplatz-Initiative – im Gegensatz zur restlichen Deutschschweiz – stärker verwarfen als die Flugzeug-Initiative.

Volksinitiative «40 Waffenplätze sind genug – Umweltschutz auch beim Militär». Abstimmung vom 6. Juni 1993

Beteiligung: 55.6%
Nein: 1'390'812 (55.2%) / 14 4/2 Stände
Ja: 1'124'893 (44.8%) / 6 2/2 Stände

Parolen:

- Nein: FDP, CVP (1*), SVP, LP, EVP, AP, SD, EDU; Vorort, SGV, SBV, CNG, VSA
- Ja: SP, LdU (3*), GP, PdA; SGB
- Stimmfreigabe: Lega

* In Klammer Anzahl abweichender Kantonalsektionen

Die **Vox-Analyse** dieses Urnenganges zeigte bei den Motiven der Nein-Stimmenden ein deutliches Muster. Für die grosse Mehrheit der Befragten waren armeepolitische und gefühlsmässige, undifferenzierte Beweggründe mit eher armeefreundlichem Charakter ausschlaggebend. Die Behauptung der Initiativgegner, eine Annahme der Initiative würde inskünftig eine sinnvolle Modernisierung der militärischen Ausbildung verhindern, wog dabei schwerer als das Argument, mit dem Waffenplatz Neuchlen-Anschwilen gelte es dringenden Ersatz für die Kaserne von St. Gallen zu schaffen. Die Begründungspalette der Ja-Stimmenden war mit drei ausgeprägten Motivgruppen etwas breiter als diejenige der Gegnerschaft. Aber auch hier überwogen jene, welche armeepolitische Überlegungen – etwa die Verkleinerung der Armee im Rahmen der Reform Armee 95 – in den Vordergrund stellten, gefolgt von jenen, die als tendenziell armeekritisch einzustufen sind. Überraschenderweise standen umweltpolitische Motive erst abgeschlagen an dritter Stelle. Anders als seinerzeit bei der Rothenthurm-Initiative war es den Initianten offenbar nicht gelungen, den Natur- und Umweltschutz zu einem zentralen Thema zu machen.⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 14.11.1994
SERGE TERRIBILINI

Le délai imparti pour la récolte de signatures concernant l'initiative populaire «Une Suisse sans taxe militaire» **a expiré sans avoir été utilisé.**⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 12.03.2004
ELIE BURGOS

Au travers de l'association Helvetia Nostra, **l'écologiste Franz Weber a lancé au mois d'avril une initiative populaire fédérale** intitulée «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques». Cette initiative populaire vise à interdire les exercices militaires des F/A-18 dans les zones touristiques lorsqu'ils dépassent 55 décibels.¹⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 16.12.2005
ELIE BURGOS

L'écologiste Franz **Weber a déposé, au mois de novembre, son initiative populaire fédérale** intitulée «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques». Une dizaine de communes de l'Oberland bernois ont fondé un comité contre cette initiative, qui aurait, selon elles, des conséquences néfastes sur leur économie.¹¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 26.09.2006
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a présenté son message concernant l'initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques», lancée par l'écologiste Franz Weber. Sans surprise, **le gouvernement a proposé aux chambres de rejeter cette initiative**, qui entraverait considérablement la disponibilité opérationnelle des avions de combat. Entrant dans le détail, le gouvernement a précisé qu'en raison du trafic intense d'avions civils, les secteurs d'entraînement des avions de combat ne pouvaient pratiquement pas être déplacés, et qu'un transfert général des vols d'exercice à l'étranger serait une alternative insuffisante et irréaliste. Selon lui, une telle alternative ne permettrait en effet plus à l'armée de garantir l'instruction et l'entraînement des personnes chargées d'assurer l'engagement d'avions de combat, et compromettrait ainsi la mission de l'armée. Cela aurait pour conséquence que la Suisse ne pourrait dès lors plus garantir la protection de son espace aérien, ce qui remettrait en cause sa souveraineté et sa neutralité.¹²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 05.03.2007
ELIE BURGOS

Le parlement a examiné, durant l'année sous revue, **le message concernant l'initiative populaire** «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques», lancée par l'écologiste Franz Weber. Au **Conseil national**, une minorité rose-verte emmenée par Paul Günter (ps, BE) a proposé de renvoyer le projet au Conseil fédéral, avec mandat de joindre un contre-projet indirect à la recommandation de rejeter l'initiative populaire. Le socialiste a justifié cette proposition par le fait que les promesses faites par le DDPS en ce qui concerne la réduction des décollages en postcombustion des avions de combat n'avaient pas été respectées et que cela a pour effet de rendre la population très méfiante. Les rapporteurs de la commission ont fait valoir de leur côté qu'une interdiction des vols d'entraînement au-dessus des zones touristiques reviendrait à interdire les entraînements au vol dans tout le pays. Ils ont ajouté que rien ne permettait par ailleurs d'affirmer que les vols militaires avaient des répercussions négatives sur l'évolution du tourisme dans les zones concernées. Le conseiller fédéral Samuel Schmid a expliqué que la Suisse avait besoin de forces aériennes opérationnelles, et que les vols d'entraînement étaient par conséquent d'une nécessité absolue, ce qui n'empêcherait toutefois pas le DDPS de prendre très au sérieux les revendications de la population et de poursuivre les négociations, afin d'améliorer constamment la protection contre les nuisances sonores. La proposition de renvoi Günter a finalement été rejetée par 112 voix contre 58. Le pénium s'est ensuite rallié par 114 voix contre 41 à la proposition de la majorité de la commission de **rejeter l'initiative.**¹³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 20.06.2007
ELIE BURGOS

Au Conseil des Etats, une minorité Gentil (ps, JU) a proposé de recommander l'acceptation de l'initiative, en regrettant que le Conseil fédéral n'ait pas réussi à trouver un accord avec les auteurs de celle-ci. Le rapporteur de la majorité de la commission a fait valoir, pour sa part, que les forces aériennes avaient déjà mis en œuvre un grand nombre de mesures visant à réduire les nuisances sonores, afin de tenir compte des préoccupations exprimées par la population. Par 28 voix contre 6, le Conseil des Etats a suivi la proposition de la majorité de sa commission et recommandé **le rejet de l'initiative** en question.¹⁴

Le 24 février, l'initiative populaire «Contre le bruit des avions de combat à réaction dans les zones touristiques» a été **rejetée** par 68,1% des suffrages. Tous les cantons ont également rejeté celle-ci.

La **campagne** sur cet objet – de faible intensité – a débuté en janvier. Deux camps se sont diamétralement opposés, témoignant d'une nette fracture en gauche et droite. Dans celui des **opposants** à l'initiative populaire: le Conseil fédéral et les partis de droite: l'UDC, le PRD, le PDC, le PL, le PEV, le PCS, l'UDF, la Lega, le PSL, ainsi que l'USAM, hotelleriesuisse, Gastrosuisse, la Société suisse des officiers et la Fédération suisse du tourisme. Celui des **partisans** réunissait autour de l'association «Helvetia Nostra» de l'écologiste Franz Weber le PS, les Verts, le PdT, ainsi que le GSsA, le CIPRA et le Schweizerischer Friedensrat.

Pour les **partisans** de l'initiative, une restriction importante des exercices militaires des avions de combat à réaction représentait une nécessité en raison des nuisances occasionnées en matière de bruit et de pollution. Selon eux, l'armée de l'air pouvait, malgré tout, rester opérationnelle au travers d'exercices à l'étranger et du recours à des simulateurs de vol. Franz Weber a également relevé un concept de stationnement des avions qui se base sur trop peu d'aérodromes et a exigé une réduction des exercices militaires durant la haute saison touristique. Sans donner de précisions quant aux régions concernées par sa demande, l'écologiste s'est insurgé contre le fait que ses adversaires lui reprochent d'être opposé à l'armée, ce qu'il a nié. Il a insisté sur le fait que son initiative n'empêchait ni la défense de la Suisse, ni des opérations pendant des événements comme le WEF ou l'Euro 2008, indiquant vouloir plutôt lutter contre «la terreur du bruit» a et les excès de l'armée.

Quant aux **opposants**, notamment regroupés au sein d'un comité interparti «pour un espace aérien sûr» emmené par tous les partis de droite (et soutenu par de nombreuses associations proches de l'armée), ils estimaient que cette initiative était dangereuse pour plusieurs raisons. Premièrement, mettant en avant le flou entourant la notion de «zone touristique», ils estimaient qu'elle mettait en péril non seulement les forces aériennes, mais aussi l'armée. En effet, selon eux, accepter cette initiative constituerait dans les faits une interdiction de s'entraîner pour les forces aériennes suisses dans leur propre pays, les exercices à l'étranger ne pouvant remplacer ceux effectués en Suisse. D'où, selon les opposants, une atteinte à la neutralité et à la souveraineté de la Suisse. Les adversaires du texte n'ont également pas manqué de mettre en évidence les conséquences économiques et notamment les apports à l'économie locale, en termes de places de travail, de certains aérodromes dans des régions reculées du pays (comme celui de Meiringen (BE) par exemple) qu'induirait une telle interdiction. Ne niant pas les nuisances sonores occasionnées dans les régions concernées par les avions de combat, les opposants à l'initiative ont toutefois mis en avant les importants efforts consentis par le DDPS pour réduire ces nuisances, soit en améliorant la protection contre le bruit aux abords immédiats des aérodromes, soit en aménageant l'exploitation.

Votation du 24 février 2008

Participation : 38,7%
Oui : 601'071 (31,9%) / 0 canton
Non : 1'282'108 (68,1%) / 20 6/2 cantons

– Oui : PS, Verts, PdT ; GSsA, CIPRA, Schweizerischer Friedensrat.
– Non : PRD, PDC, UDC, PL, PEV, PCS, DS, UDF, PSL, Lega ; USAM, hotelleriesuisse, Gastrosuisse, Société suisse des officiers et Fédération suisse du tourisme.

L'**analyse VOX** a montré que, malgré le fait que Franz Weber ait maintes fois répété que ni lui-même ni son initiative populaire n'étaient en aucune façon dirigés contre l'armée en général ou l'armée de l'air en particulier, c'est la position par rapport à l'armée qui a le plus fortement déterminé le choix du vote. En effet, 87% des personnes qui estimaient que la Suisse avait besoin d'une armée forte ont rejeté cet objet. En revanche, celles qui pensaient que la Suisse est en mesure de renoncer à une défense armée du pays se sont prononcées à 65% en faveur de l'initiative. Comme le montrent les résultats de l'analyse, les sympathisants des quatre partis gouvernementaux ont clairement rejeté cette initiative. Si les membres du PS (qui recommandait le oui) l'ont rejetée de justesse, les sympathisants de l'UDC, du PRD et du PDC ont suivi la

recommandation de rejet de leur parti respectif à plus de 80%. Contrairement au cas de l'initiative de Rothenthurm en 1987, qui combattait l'aménagement d'une place d'armes au cœur d'un marais, les défenseurs de l'initiative n'ont réussi à convaincre, dans le cas présent, ni les anti-militaristes, ni les défenseurs de l'environnement: en effet, presque 60% de ces derniers ont encore voté en sa défaveur. Les caractéristiques sociales et économiques de l'électorat n'ont en outre guère eu d'influence sur le vote. Les jeunes, en particulier, n'ont pas voté davantage en faveur de cette initiative que les personnes âgées, contrairement aux logiques constatées jusqu'ici en rapport avec les thèmes anti-militaristes.¹⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.07.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le GSsA a lancé une initiative populaire **«Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire»**. Le contexte a été considéré comme favorable au vu des atermoiements de la politique nationale de sécurité et de la publication prochaine du rapport sur l'armée.¹⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 19.07.2012
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Juli 2012 teilte die Bundeskanzlei mit, dass für die Anfang 2011 lancierte Volksinitiative **«Unsere Armee benötigt eine klare Kompetenzregelung für den Einsatz im Ernstfall!»** die nötige Unterschriftenzahl nicht zusammengetragen werden konnte. Mit Ablauf der Sammelfrist wurde dieses Volksbegehren hinfällig.¹⁷

Ausrüstung und Beschaffung

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 04.09.2007
ELIE BURGOS

Les Verts, le PS et le GSsA, soutenus par une cinquantaine d'organisations (dont Pro Familia Vaud ou la Fédération des médecins suisses), ont lancé début septembre une **initiative populaire** intitulée **«Pour la protection face à la violence des armes»**. L'objectif des initiants est d'interdire la détention au domicile des militaires du fusil d'assaut ou du pistolet d'ordonnance.¹⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 23.02.2009
SÉBASTIEN SCHNYDER

A la fin du mois de février, l'**initiative «Pour la protection face à la violence des armes»** a été déposée avec 106'037 signatures valables. Les objectifs de l'initiative sont de rendre obligatoire le dépôt de l'arme d'ordonnance dans les arsenaux militaires, de supprimer la possibilité d'acheter l'arme d'ordonnance en fin de service, de mettre en place un registre national des armes à feu et de rendre obligatoire l'obtention d'un permis pour les chasseurs et les amateurs de tirs sportifs.¹⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 13.02.2011
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Im Berichtsjahr kam die Volksinitiative **„Für den Schutz vor Waffengewalt“** an die Urne. Am 13. Februar waren die Stimmbürgerinnen und Stimmbürger aufgerufen, sich zu dieser Frage zu äussern. Die Initiative sah strengere Gesetze vor, um den Missbrauch von Waffen zu verhindern. Das Volksbegehren wurde von der Stimmbevölkerung verworfen, welche damit dem Bundesrat, dem Parlament und den bürgerlichen Parteien folgte, die ein Nein empfohlen hatten (Resultate und weiterer Kommentar siehe hier). Im Vorfeld zur Abstimmung wurde eine emotionale Debatte geführt, die im Januar um einen Aspekt reicher wurde: Das VBS gab bekannt, dass seit 1969 über 4'500 Ordonnanzwaffen verloren gegangen waren. Vor allem im Zuge der Armee reformen 1995 und 2004 seien zahlreiche Fälle hinzugekommen. Die Zahl der Waffenverluste sei aber über die Zeit kontinuierlich zurückgegangen. Da die Initiative eine Pflicht der Lagerung von Ordonnanzwaffen in den Zeughäusern vorsah, erhielt sie aufgrund dieser Meldung einigen Aufwind. Insbesondere die Schützenvereine stemmten sich gegen die Initiative, da die jährlich stattfindenden obligatorischen Schiessübungen essenziell für die Vereine seien, weil dadurch erhebliche Mittel in deren Kassen fliessen. Auch die Daseinsberechtigung des „Obligatorischen“ wurde in den Medien gelegentlich aufgegriffen.²⁰

Zivildienst und Dienstverweigerung

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 28.08.1990
BRIGITTE CARETTI

Deux initiatives demandant la création d'un véritable service civil sont actuellement en suspens. Ainsi celle **parlementaire du député Hubacher** (ps, BS) (lv.pa 89.245), déposée en 1989 et rejetée par la commission du Conseil national, veut trouver une solution plus rapide que celle abordable par le biais d'un texte populaire. Elle est soutenue par les socialistes, les écologistes et les indépendants. Lancée en septembre 1990, celle **populaire** «pour un service civil en faveur de la communauté», **initiée par le parti démocrate-chrétien**, est appuyée par les évangéliques. Maintenant l'obligation générale de servir, elle continue également à exiger une preuve par l'acte puisque le service civil devrait être plus long que celui militaire. Enfin, le groupe Napf a annoncé son intention de présenter, au printemps 1991, une initiative populaire sur ce thème, demandant un service communautaire basé sur les contingents cantonaux.²¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 10.10.1991
SERGE TERRIBILINI

Par ailleurs, **le groupe de travail Napf**, composé essentiellement de juristes, d'enseignants et d'étudiants bernois, **a présenté une initiative populaire** sur le même sujet intitulée «pour une obligation générale de servir en faveur de la communauté». Ce texte **propose une révision de l'art. 18 de la Constitution** consistant à astreindre tout Suisse à un service en faveur de la communauté, qu'il soit militaire, civil ou de protection civile. Si le service militaire garde la primauté par rapport aux autres, chaque appelé aurait néanmoins la possibilité de choisir librement entre les diverses options (Le groupe de travail Napf semblait connaître, en fin d'année, de graves problèmes financiers).²²

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 03.03.1992
SERGE TERRIBILINI

L'initiative populaire «service civil en faveur de la communauté», lancée en 1990 par les démocrates-chrétiens, n'a pas été déposée avant l'expiration du délai imparti pour la récolte des signatures. Cette dernière a en effet été **interrompue, car le projet d'article constitutionnel mis en votation populaire résolvait la question.**²³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 06.06.1993
MARIANNE BENTELI

Am 6. Juni lehnten Volk und Stände die beiden Initiativen «für eine Schweiz ohne neue Kampfflugzeuge» und «40 Waffenplätze sind genug – Umweltschutz auch beim Militär» **mit 55.3% bzw. 57.2% Nein-Stimmen deutlich ab.** Dieses Ergebnis wurde allgemein als grundsätzliches Ja des Schweizer Volkes zur Armee interpretiert. Dass dem Urnengang grosse gesamtgesellschaftliche wie individuelle Bedeutung beigemessen wurde, zeigt sich an der hohen Stimmbeteiligung von über 55%. Obgleich die beiden Initiativen aus unterschiedlichen Kreisen lanciert worden waren, gelang es den Gegnern, eine Mehrheit der Stimmenden davon zu überzeugen, dass zwischen den beiden Initiativen ein innerer Zusammenhang bestehe, dass beide zu einer bedeutenden Schwächung der Armee führen würden und deshalb als gezielte und konzertierte «Armeeabschaffung auf Raten» anzusehen seien. Mit dieser Argumentation gelang es ihnen, die Abstimmung auch zu einem Plebiszit für oder gegen die militärische Landesverteidigung zu machen. Dabei wurden den beiden Initiativen ursprünglich durchaus gute Erfolgchancen eingeräumt. Die von der «Gruppe für eine Schweiz ohne Armee» (GSoA) lancierte Anti-F/A-18-Initiative war im Vorjahr in der Rekordzeit von zwölf Tagen zustande gekommen. Das Begehren der «Aktionsgemeinschaft zur Rettung von Neuchlen-Anschwilen» (ARNA) erinnerte in seiner Stossrichtung an die fast schon legendäre Rothenthurm-Initiative, die 1987 mit 57,8% der Stimmen angenommen worden war. Bei einer Umfrage im Januar sprachen sich noch 71% der Befragten für die Waffenplatzinitiative aus, und auch die – von Anfang an umstrittenere – Kampfflugzeug-Initiative wurde lediglich von 38% der Befragten klar abgelehnt. Später durchgeführte Umfragen zeigten dann allerdings ein langsames, aber stetes Aufholen der Initiativgegner, bis sich beide Seiten rund eine Woche vor der Abstimmung ungefähr die Waage hielten.

Der **zwischen Januar und Juni erfolgte Meinungsumschwung** ging zweifellos entscheidend auf das Konto der kraftvoll und **geschickt geführten Abstimmungskampagne** der Initiativgegner. Der Umstand, dass am Wochenende vom 6. Juni allein über diese beiden Initiativen abgestimmt wurde, erwies sich ebenfalls als sehr bedeutsam. Erst mit der Zusammenlegung der beiden Abstimmungen auf das gleiche Datum entwickelte die gegnerische Behauptung von der «Armeeabschaffung auf Raten» ihre volle Sprengkraft. Die pauschale Würdigung im Abstimmungsbüchlein, wonach beide Initiativen «eine zeitgemässe Landesverteidigung» verhinderten, verfestigte diese Sicht der Dinge weiter.

Vor allem auf der Gegenseite wurde der Abstimmungskampf breit organisiert. Eine »Arbeitsgemeinschaft für eine wirksame und friedenssichernde Milizarmee« (AWM),

welcher rund zwei Dutzend armeerfreundliche Organisationen vom Gewerbeverband über die Wirtschaftsförderung bis hin zum Schweizerischen Schützenverein angehörten, koordinierte das einheitliche Auftreten dieser Interessengruppen. Die Aktivitäten der bürgerlichen Parteien führten deren Generalsekretariate unter der Leitung von SVP-Generalsekretär Max Friedli, welcher auch den Kontakt zum EMD sicherstellte. Daneben bildete sich ein Aktionskomitee «Gegen eine Schweiz ohne Schutz», dem 136 bürgerliche Bundesparlamentarierinnen und -parlamentarier angehörten. Wichtigster Exponent der Gegner im Abstimmungskampf war aber Bundesrat Villiger, der sich an unzähligen Veranstaltungen vehement für eine starke und damit glaubwürdige Armee einsetzte. Im Februar verschickte das EMD an sämtliche Truppenkommandanten bis hinunter auf Stufe Kompanie ein Argumentarium gegen die beiden Initiativen, warnte die Offiziere aber vor direkten Abstimmungsempfehlungen. In Anlehnung an das Stop-the-Army-Festival von 1989 heizte die GSoA den Abstimmungskampf mit einem Polit-Happening auf dem Berner Bundesplatz an, an welchem namhafte Vertreter aus der Schweizer Rock-, Pop- und Kabarettzene teilnahmen, und zu welchem sich Mitte Mai an die 25'000 meist jugendliche Teilnehmer einfanden. Eine Woche später konnte auch die Gegenseite rund 25'000 Personen zu einer patriotischen Grosskundgebung mobilisieren. Dies erstaunte um so mehr, als die Mehrzahl der Anwesenden zweifellos der sonst eher demonstrationsfeindlichen «schweigenden Mehrheit» zuzuordnen war, und unterstrich erneut den polarisierenden Charakter dieser Abstimmung.

In dieser emotional stark aufgeladenen Atmosphäre fiel es den Befürwortern der Initiativen, zu denen neben der GSoA auch die SP, der LdU, die Grünen, die Lega und der SGB gehörten, zunehmend schwerer, ihr Anliegen politisch überzeugend darzustellen. Obgleich sie stets betonten, dass es hier lediglich darum gehe, den Bürgerinnen und Bürgern demokratische Mitbestimmung und der «classe politique» eine Denkpause in zwei heftig umstrittenen Fragen zu ermöglichen, gelang es ihnen immer weniger, sich aus dem Windschatten der Armee-Abschaffungs-Abstimmung von 1989 zu lösen. Vor allem die Moratoriums-Bestimmung in der Kampfflugzeug-Initiative und eine unklare Formulierung in der Waffenplatz-Initiative, welche weite Interpretationsmöglichkeiten über das künftige Schicksal der bestehenden Waffenplätze zulies, wurden zusehends zum Fallstrick für die beiden Volksbegehren.

Eine vom Bundesamt für Statistik (BFS) in Auftrag gegebene Untersuchung, welche rund 2'900 Gemeinderesultate mit deren regionalen und lokalen Strukturdaten verband, zeigte, dass noch nie eine Volksabstimmung über Militärfragen die Schweiz derart polarisiert hat. Die kantonalen Abweichungen vom gesamtschweizerischen Ergebnis wurden in der Mehrheit der Kantone gegenüber denjenigen zur Armee-Abschaffungs-Initiative von 1989 grösser, die militärkritischen Kantone also noch kritischer und die militärfreundlichen noch armeerfreundlicher. Auch die **Vox-Analyse** zu diesem Urnengang kam zum Schluss, dass die armeerplebiszitäre Dimension der Abstimmung entscheidend deren Ausgang bestimmt hatte. Die Nachbefragung der Stimmberechtigten ergab, dass es vor allem denjenigen, welche die Initiative ablehnten, um ein grundsätzliches Bekenntnis zur Armee ging. Der Umkehrschluss, wonach die Ja-Stimmenden ein Votum gegen die militärische Landesverteidigung abgegeben hätten, erwies sich hingegen nicht als zwingend. Insgesamt machte die Untersuchung nur etwas mehr als 20% harte Armeeregner aus. Die Analyse des Stimmverhaltens zeigte, dass Bildung oder berufliche Stellung bei diesem Urnengang keinen oder nur geringen Einfluss auf den individuellen Entscheid hatten. Überraschend war hingegen das stark geschlechterspezifische Stimmverhalten. Im Unterschied zur Abstimmung über die Armeerabschaffung vom November 1989 standen die Frauen den beiden armeerkritischen Initiativen deutlich positiver gegenüber als die Männer. Ein ähnlicher Unterschied im Stimmverhalten zwischen Mann und Frau war bei der Abstimmung über das Rüstungsreferendum und vor allem bei der Rothenturm-Initiative beobachtet worden. Die Polarisierung verlief weitgehend entlang den Trennlinien der (partei)politischen Orientierungen, wie dies auch bei früheren Armeevorlagen der Fall war. Klare Unterschiede im Stimmverhalten ergaben sich auch beim Alter, wo die Kategorie der 30-39jährigen als einzige deutlich zustimmte, während die über 60jährigen beide Initiativen mit über 60% der Stimmen verwarfen. Erneut zeigte sich ein Gegensatz zwischen der städtischen, eher progressiven Schweiz und den konservativeren ländlichen Gegenden. Ebenfalls eine grosse Rolle spielte die Sprachzugehörigkeit. In der Deutschschweiz lag der Anteil der globalen Zustimmung bei 43% resp. 44%, in der Romandie und im Tessin bei 55% bzw. 56%. Zum positiven Resultat in der Westschweiz trugen allerdings vor allem die Kantone Genf und Jura bei, die beide Initiativen deutlich annahmen. Ein differenzierteres Bild zeigten die Kantone Freiburg, Waadt und Neuenburg, welche die Waffenplatz-Initiative annahmen, die Kampfflugzeug-Initiative hingegen – wenn auch weniger deutlich als die Deutschschweiz – verwarfen. Das Wallis lehnte als einziger mehrheitlich welscher

Kanton beide Initiativen ab. In der Deutschschweiz stimmten nur gerade die beiden Basel den Initiativen zu.²⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.07.1993
MARIANNE BENTELI

Die beiden von der «Arbeitsgemeinschaft für Rüstungskontrolle und ein Waffenausfuhrverbot», der SP und dem Christlichen Friedensdienst **lancierten Volksinitiativen** «für weniger Militärausgaben und mehr Friedenspolitik» und «für ein Verbot der Kriegsmaterialausfuhr» **kamen mit 105'680 bzw. 108'762 Unterschriften zustande**. Die bürgerlichen Bundesratsparteien forderten die SP auf, die beiden Initiativen zurückzuziehen, da die Energien auf die drängenden wirtschafts- und sozialpolitischen Probleme konzentriert werden müssten, weshalb ein weiteres Kräftemessen in der Armeefrage nicht angebracht sei. Die SP wies das Ansinnen entschieden zurück. Gemäss einem Rechtsgutachten zuhanden des EMD verstösst die Initiative «für weniger Militärausgaben und mehr Friedenspolitik» gegen die Einheit der Materie.²⁵

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 27.03.1995
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Le GSsA a décidé de préparer une nouvelle initiative populaire sur la suppression de l'armée. La décision définitive quant à son lancement sera prise en mars 1996. Il a également été question au sein du mouvement de proposer une initiative prévoyant l'abolition de l'obligation de servir. Par ailleurs, pour ce mouvement, l'année 1995 a été marquée par un débat important entre les différentes tendances, trahissant une certaine crise d'identité due notamment aux réformes de l'armée ainsi qu'à un désintérêt dans l'opinion publique pour la problématique pacifiste. Une aile plus réformiste, emmenée par le conseiller national et cofondateur du mouvement Andreas Gross (ps, ZH), a notamment critiqué la «fuite en avant» à laquelle le GSsA succombait en voulant soumettre aux citoyens de nouvelles initiatives. Selon Gross, ces dernières – outre de n'avoir que peu de chances de rencontrer un grand succès en votation populaire – ne pouvaient constituer la raison d'être du GSsA. Ce dernier devrait plutôt prendre de la distance par rapport à l'action politique directe et réorienter son engagement sur les questions de politique de paix au niveau européen ainsi que sur celles des droits populaires. A cette tendance réformiste s'est opposée une fraction plus radicale, à majorité romande, pour laquelle soumettre de nouvelles initiatives à l'approbation populaire n'était pas incompatible avec ce travail de réflexion.²⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 25.11.1996
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

L'assemblée générale du **GSsA a décidé de lancer une nouvelle initiative exigeant l'abolition de l'armée**. Outre la suppression des forces armées, l'initiative exige que les tâches civiles exercées par celles-ci depuis quelques années soient poursuivies par les autorités civiles. La décision de lancer à nouveau une telle initiative – soutenue principalement par les militants les plus jeunes ainsi que par les représentants romands – fut vivement critiquée par le conseiller national socialiste zurichois et cofondateur du mouvement Andreas Gross, lequel a menacé de quitter le GSsA. Pour ce dernier, l'échec très probable en votation populaire de cette initiative aurait pour conséquence une relégitimation de l'armée. Selon le député socialiste, le GSsA devrait plutôt centrer son action sur les questions de la globalisation des marchés et de l'impuissance du politique face à l'économie ainsi que sur celles relatives à la promotion de la paix et aux droits populaires. Outre le lancement de cette initiative, le GSsA a par ailleurs approuvé le principe du **lancement d'une seconde initiative visant à instaurer un service en faveur de la paix** eurocompatible. Ce dernier devrait permettre aux jeunes qui le désirent de s'engager dans des missions à caractère humanitaire et social (protection des droits de l'homme, aide à la reconstruction, surveillance d'élections). Aussi longtemps que l'armée perdurera, ce service de paix devrait de plus pouvoir être librement choisi en lieu et place des devoirs militaires.²⁷

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 24.11.1997
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Confirmant une première décision prise l'année précédente, **le GSsA a décidé de lancer deux nouvelles initiatives** sur la question de la défense nationale. Intitulée «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée», la première initiative demande, à l'instar de celle refusée en 1989 par 64% des votants, l'abolition, après une période transitoire de 10 ans, de l'ensemble des forces armées. Les activités civiles développées par celles-ci ces dernières années devront par ailleurs être poursuivies par les autorités civiles. Toute participation pendant la période transitoire à des activités militaires de maintien de la paix devra en outre être obligatoirement soumise à l'approbation populaire. Dénommée «La solidarité crée la sécurité: pour un service civil

volontaire pour la paix», la seconde initiative réclame la création d'un service contribuant à maîtriser les situations conflictuelles en Suisse et à l'étranger. Chaque personne devrait pouvoir suivre gratuitement une formation visant à développer le savoir et la pratique nécessaires au règlement pacifique des conflits. Basé sur le volontariat, ce service civil pour la paix est censé se substituer au service militaire. Conformément à ce qu'il avait déclaré lors des assemblées précédentes du GSsA, le conseiller national socialiste **Andreas Gross** (ZH), co-fondateur du mouvement, a fait part, le jour même de l'annonce du lancement des deux initiatives, de **sa démission avec effet immédiat**. Opposé au lancement de ces nouvelles initiatives pour des raisons tant tactiques que de principe, le parlementaire zurichois a ainsi fait savoir qu'il ne voulait pas assumer ce qu'il considérait être une grave erreur politique. Outre de n'avoir aucune chance d'obtenir en votation populaire un résultat semblable à celui de 1989, ces initiatives ne pouvaient à ses yeux que pousser dans les bras des isolationnistes certains milieux sur le point pourtant de réviser leurs opinions conservatrices en la matière. Les initiants se trompaient par ailleurs de cible dans la mesure où ce n'était plus l'armée, mais l'économie qui incarnait la violence aujourd'hui. A ces critiques dénonçant l'anachronisme de leur combat, les initiants ont répondu que leur démarche avait pour but de remettre sur la place publique la question militaire et de susciter la discussion sur les très importants projets de réforme actuellement en élaboration. De l'avis de nombreux commentateurs, le départ du conseiller national ainsi que le très improbable soutien du parti socialiste aux deux initiatives pourraient signifier des lendemains très difficiles pour le mouvement pacifiste, certains prédisant même sa disparition à terme.²⁸

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 17.03.1998
FRANÇOIS HUGUENET

Deux initiatives populaires ont été lancées simultanément par le GSsA le 17 mars. La première intitulée «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée» demande l'abolition de toute force armée après un délai transitoire de dix ans. La seconde, «La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix», vise à instaurer un service basé sur le volontariat qui aurait pour mission de contribuer à la réduction et à la prévention des situations de violence, à l'intérieur et à l'extérieur du pays.²⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 18.06.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil fédéral a proposé au parlement de rejeter l'initiative populaire «Economiser dans l'armée et la défense générale – pour davantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses)» et de la soumettre au vote du peuple et des cantons sans contre-projet. Déposée en 1997, cette initiative du parti socialiste demande que dix ans après l'acceptation du texte, les dépenses militaires soient réduites de moitié par rapport au compte 1987 (soit l'année où elles furent les plus faibles entre 1985 et 1990) et que les ressources ainsi économisées soient attribuées à la politique de paix et à la reconversion civile des entreprises d'armement. Dans son message, le Conseil fédéral a notamment relevé que les dépenses auraient déjà diminué en 2002 de 28% en valeur réelle par rapport à 1987, que la défense nationale perdrait de sa crédibilité et qu'enfin l'initiative occasionnerait la perte de milliers de place de travail.³⁰

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 11.09.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Les deux initiatives populaires fédérales lancées par le Groupe pour une Suisse sans armée (GssA) **ont abouti**. La première « pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée » a obtenu plus de 110'000 signatures et la seconde « La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP) » plus de 113'000. La première demande la suppression de l'armée après un délai transitoire de dix ans et la seconde la création d'un service civil comme substitut à cette dernière en tant qu'instrument d'une politique active de paix en Suisse et à l'étranger.³¹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 10.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Le Conseil national a suivi l'avis du gouvernement et rejeté l'initiative par 119 voix contre 62 (socialistes et écologistes). C'est sans succès que les parlementaires de gauche ont argumenté que les conditions géopolitiques avaient été largement modifiées depuis la chute du mur de Berlin et que la Suisse disposait proportionnellement d'une des plus grosses armées d'Europe.³²

Le peuple s'est prononcé en novembre sur l'initiative populaire « Economiser dans l'armée et la défense générale – pour d'avantage de paix et d'emplois d'avenir (initiative en faveur d'une redistribution des dépenses) ». Il l'a **rejeté à 62.3% contre 37.7%**, suivant ainsi les recommandations émises conjointement par le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale. Cette initiative avait été déposée par le parti socialiste en 1997. Elle avait pour but de réduire de moitié les dépenses militaires par rapport au compte de 1987 et d'allouer les économies ainsi obtenues à la promotion d'une politique de paix et à la reconversion civile des entreprises d'armement. Le Conseil des Etats a, comme le Conseil national en 1999, suivi l'avis du gouvernement en acceptant son arrêté défavorable à l'initiative (36 contre 6).

La campagne autour de l'initiative s'est cristallisée en un axe gauche-droite traditionnel. Redistribution sociale des dépenses, promotion des droits de l'homme et prévention des conflits devaient constituer les véritables enjeux de la votation selon les arguments socialistes, écologistes et groupements syndicaux. Pour les cent-cinquante parlementaires radicaux, libéraux, PDC et UDC réunis dans le comité « Non à une Suisse sans sécurité », l'initiative était superflue, mal adaptée et sans considération pour les importantes réductions budgétaires déjà réalisées, reprenant par ces arguments les positions du Conseil fédéral.

Au sein du gouvernement, Adolf Ogi s'est personnellement investi et a joué un rôle prépondérant dans la campagne contre l'initiative socialiste. Selon lui, cette dernière heurtait de front la réforme de l'armée. Ses prises de position furent au centre des débats, constamment mises en exergue par les journalistes et abondamment commentées. De l'avis des médias, le rejet de l'initiative constitua aussi bien un aval populaire accordé à la politique de défense du conseiller fédéral qu'une victoire personnelle pour Adolf Ogi.

Deux mois avant la votation, la campagne a été animée par un postulat déposé par Susanne Leutenegger (ps, BS) (Po. 99.3654) demandant que le Conseil fédéral évalue périodiquement le coût de la défense nationale en termes de travail, de capital et de biens fonciers, qu'il établisse périodiquement une comparaison internationale sur la base de relevés ciblés et qu'il en publie les résultats. Le Département de la défense avait par ailleurs déjà réalisé une telle étude, démontrant que les chiffres réels de l'armée, si l'on prend en compte les coûts à la charge des cantons, des communes et de l'économie, s'élevaient à CHF 9.3 milliards au lieu des 5 milliards traditionnellement déclarés. Alors que, dans un souci de transparence motivée par la campagne en cours, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à accepter le postulat, ce dernier a occasionné une levée de boucliers massif de la part des partis bourgeois. La Chambre du peuple l'a finalement rejeté par 77 voix (radicaux, démocrates-chrétiens, démocrates du centre) contre 74 (socialistes, verts, libéraux). Alimentant la campagne, ce postulat a été l'occasion pour les partisans de l'initiative socialiste de stigmatiser le caractère tabou des chiffres de la défense dans le débat politique.

Initiative populaire « Economiser dans l'armée et la défense générale – pour d'avantage de paix et d'emplois d'avenir ». Votation du 26 novembre 2000.

Participation: 41,7%

Oui: 723 047 (38,0%) / 4 cantons

Non: 1 198 923 (62,0%) / 16 6/2 cantons

Mots d'ordre:

– Oui: PS, PEP (2*), PE, PdT ; USS.

– Non: PRD(1*), PDC, UDC, PL, PdL, Lega, DS, UDF ; Economiesuisse, USAM, USP.

– Liberté de vote: CSC.

* Recommandations différentes des partis cantonaux

Le résultat des votations a fait apparaître un fossé important entre la Suisse alémanique et le reste du pays. Alors que quatre cantons romands ont accepté l'initiative (Jura avec 62.6% de oui, Genève, Neuchâtel et Vaud), elle est rejetée par tous les cantons alémaniques, avec un record de 80.3% de non à Uri. Au total, l'initiative a été acceptée par 50.3% des voix dans l'ensemble des cantons romands et le Tessin, alors qu'elle n'a recueilli que 33% des suffrages positifs outre-Sarine.

Ce résultat indiquait toutefois que l'armée suisse avait conservé un prestige important aux yeux de la population helvétique. Elle a fait apparaître des lignes de forces inchangées depuis 1989, lorsque l'initiative populaire « Pour une Suisse sans armée » avait été rejetée à 64.4% de non par les électeurs. En parallèle à cette votation, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres le rejet des deux initiatives déposées par le

GSSA en 1999. La première, intitulée «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée», propose la disparition pure et simple de l'armée et la promotion d'une politique active de paix sociale; le seconde, sous le titre «La solidarité crée la sécurité: pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)», représente le corollaire de la première par la création d'un organisme civil de promotion de la paix.³³

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.06.2001
FRANÇOIS BARRAS

Les Chambres ont examiné l'initiative populaire «La solidarité crée la sécurité, pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)», déposée par le GSsA en 1999 en même temps que son initiative sur l'armée et transmis défavorablement par le Conseil fédéral en 2000. Cette initiative, qui ne postulait pas le libre choix entre service militaire et civil, visait surtout à développer du personnel engagé dans des actions en faveur de la paix, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Une formation spécifique aurait été attribué aux personnes engagées, lesquelles auraient travaillé sur le plan international en collaboration étroite avec des OI ou des ONG. Après un refus très net du Conseil des Etats – 36 non, 5 oui –, le National a **clairement rejeté l'initiative** par 100 voix contre 60 (socialistes et Verts): la majorité bourgeoise a surtout brocardé la partialité du texte, associé selon elle à une idéologie antimilitariste, renforcée par l'initiative «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée» traitée conjointement.³⁴

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 02.12.2001
FRANÇOIS BARRAS

Transmise aux Chambres par le Conseil fédéral sur un avis défavorable, l'initiative du GSsA «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée», déposée en 1999, a été discutée par le Conseil des Etats au début de l'année sous revue. Ce projet, à l'instar de l'initiative refusée par le peuple en 1989, avait pour objet d'abolir l'institution militaire en Suisse et de la remplacer par un effort accru en matière de politique de prévention des conflits. Une perspective qui n'a pas convaincu les parlementaires du Conseil des Etats, qui ont fait front commun contre le projet et l'ont refusé par 38 voix unanimes. Principal reproche développé par la Chambre haute: un excès de naïveté et d'utopie dans le texte des initiants, critiques reprises quelques mois plus tard au Conseil national par l'ensemble des partis de droite et une minorité de socialistes. Après avoir été repoussée par la commission de la politique de sécurité du National (18 voix contre 2), l'initiative a été ensuite rejetée par 108 voix contre 33 (socialistes et verts). Le GSsA a néanmoins décidé de maintenir son texte et de le soumettre en votation populaire à la fin de l'année sous revue, espérant ainsi consolider son demi-succès de 1989 via l'initiative «Pour une Suisse sans armée et pour une politique globale de paix».

La campagne du GSsA a coïncidé avec l'onde de choc des attentats contre les Twin Towers de New York. Dans le flottement médiatique de cette période, le groupe a toutefois essayé de mettre en lumière le caractère obsolète des menaces militaires traditionnelles que, selon lui, «Armée XXI» prend en seule ligne de mire. Tirillés entre leurs velléités pacifistes et leur position gouvernementale, les dirigeants du PS ont préféré, à une courte majorité, ne pas donner de consigne de vote sur le premier objet de l'initiative, alors que le second point, «La solidarité crée la sécurité, pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)», était favorablement plébiscité. Dans le camp des autres partis gouvernementaux, la fronde a été unanime contre le projet du GSsA. Si ces premiers n'ont jamais vraiment craint une acceptation de l'initiative par le peuple, ils ont surtout tenté de contenir un trop fort succès d'estime, comme cela avait été le cas en 1989. Au parlement, 160 élus pdc, radicaux et udc se sont constitués en comité contre l'initiative, mettant en exergue le rôle important de l'armée d'un point de vue évidemment militaire, mais aussi social et économique. Sur ce dernier point, le DDPS a annoncé entre 10'000 et 12'000 emplois supprimés au cas où le texte du GSsA serait accepté, chiffre que ce dernier a réfuté en avançant au contraire les 9 milliards du coût annuel total de l'armée.

«Initiative pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée». **Votation du 2 décembre 2001**

Participation: 37,9%
Oui: 384 905 (21,9%) / 0 cantons
Non: 1 372 420 (78,1%) / 26 cantons

Mots d'ordre:

– Oui: PES (1*), PdT
– Non: PDC, UDC, PCS, PL, PdL, PEP, DS, UDF, PRD, Lega; Economiesuisse, USAM

- Liberté de vote: PS (8*); USS
- *Recommandations différentes des partis cantonaux

«La solidarité crée la sécurité, pour un service civil volontaire pour la paix (SCP)».
Votation du 2 décembre 2001

Participation: 37,9%
 Oui: 404 870 (23,2%) / 0 cantons
 Non: 1 339 221 (76,8% / 26 cantons

- Mots d'ordre:
- Oui: PS, PE (1*), PCS, PdT; USS
 - Non: PRD, PDC, UDC, DS, PL, PEP, Lega, PdL; Economiesuisse, USAM, UDF
 - *Recommandations différentes des partis cantonaux

Le 2 décembre, les votants ont très massivement refusé les deux objets de l'initiative: avec 78.1% d'entre eux contre la suppression de l'armée et 76.8% contre la réforme du service civil, le résultat des votations fut un camouflet contre les projets pacifistes. Motif évidemment mis en avant par les analystes: la situation internationale – les bombardements américains en Afghanistan au nom de la «lutte antiterroriste» suite aux attentats à New York en deux mois plus tôt – n'a pas aidé à envisager une Suisse sans armée. L'initiative n'a trouvé grâce auprès d'aucun canton, avec un record de non pour Appenzell Rhodes-Intérieures (88.5% de non). Même le Jura, de tradition pacifiste, a refusé le texte: avec 59.9% de non, il demeure toutefois le canton auprès duquel l'initiative a eu le plus d'écho. «Déçus mais peu surpris» au lendemain des votations, les responsables du GSsA ont annoncé penser à de nouveaux moyens d'action, notamment par de nouvelles logiques de mobilisation. Pour Samuel Schmid, dans cette votation, «le peuple a témoigné de sa confiance dans l'armée». Autant que le score très tranché, le niveau de participation très moyen (37%) a démontré le faible enjeu ressenti par les citoyens vis-à-vis de l'initiative. L'**analyse VOX** démontre quant à elle que les électeurs n'ont pas ressenti de la même façon qu'en 1989 le projet du GSsA. Ainsi, les personnes en âge d'effectuer leur service militaire ont cette fois massivement opté pour le non: de 60% favorables au texte du GSsA en 1989, ils ne sont plus que 37% en 2001. Pareillement, les votants de formation universitaire rejettent le texte à 62%, contre 42% douze ans plus tôt. Le front du refus a été net et constant, même si les oui ont été un peu plus présents en Suisse romande qu'en Suisse alémanique.³⁵

VOLKSINITIATIVE
 DATUM: 12.12.2012
 MAXIMILIAN SCHUBIGER

Am 5. Januar 2012 reichte die Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA) die **Volksinitiative «Ja zur Aufhebung der Wehrpflicht»** ein. Ziel der Initiative ist es, die Militärdienstpflicht aufzuheben und das gegenwärtige Modell durch eine Freiwilligenmiliz zu ersetzen. Der Bundesrat beantragte den Räten, die Initiative Volk und Ständen zur Ablehnung zu empfehlen. Die Initiative ist das dritte Vorhaben dieser Art, nachdem 1989 die Volksinitiative «Für eine Schweiz ohne Armee und für eine umfassende Friedenspolitik» und 2001 die Volksinitiative «Für eine glaubwürdige Sicherheitspolitik und eine Schweiz ohne Armee» beide an der Urne abgelehnt wurden. Anfang Dezember 2012 äusserten sich die Nationalräte zum Begehren. Vier Varianten standen zur Diskussion: Eine Kommissionsmehrheit unterstützte die Position der Regierung und wollte die Initiative zur Ablehnung empfehlen, eine Minderheit I Allemann (sp, BE) wollte die Abstimmung mit Empfehlung auf Annahme und ohne Gegenentwurf vors Volk bringen, eine Minderheit II von Graffenried (gp, BE) schlug als Gegenvorschlag eine allgemeine Dienstpflicht für alle Schweizerinnen und Schweizer vor (10 wöchiger Dienst bei der Armee oder der Feuerwehr) und eine Minderheit III Hiltbold (fdp, GE) schlug ebenfalls einen Bürgerdienst vor. Dieser wäre für Schweizer obligatorisch und für Schweizerinnen freiwillig und könnte ebenfalls bei Armee oder Feuerwehr, aber auch bei der Polizei, beim Grenzwachtkorps, bei der Sanität oder gar beim Strafvollzug geleistet werden. Der Nationalrat hatte sich einer langen Diskussion mit vielen Rednern zu stellen. Die Positionen waren allerdings deutlich: Bürgerliche Politiker lehnten die Initiative klar ab und die Ratslinke stand für die Initiative ein. Die häufigsten Pro-Argumente fügten sich in die generelle Debatte um die Reduktion der Armeebestände, wie sie im Armeebericht 2010 skizziert und beschlossen wurde, ein. Zudem wurde wiederholt auf die seit dem Ende des Kalten Krieges veränderte sicherheitspolitische Lage in Europa verwiesen. So sei es nicht mehr zeitgemäss ein Massenheer zu betreiben und vielmehr angebracht, die Streitkräfte nach Vorbild zahlreicher OECD-Staaten zu redimensionieren. Die Gegner der Initiative hoben

dagegen den Verfassungsauftrag der Armee hervor und befürchteten eine zu starke Beschneidung der Einsatzfähigkeit. Eine Freiwilligenmiliz verkäme zu einem Auffangbecken für Arbeitslose oder Rambos. Zudem sei die Armee gegenwärtig in der Bevölkerung gut verankert und die gesellschaftliche Durchmischung des Landes sei in der Armee gut widerspiegelt. Bundesrat Maurer stellte zum Schluss der zweitägigen Debatte fest, dass die abzulehnende Initiative sicherheitspolitisch in keiner Art und Weise genüge und dass sie staatspolitisch in die falsche Richtung gehe. Der Rat folgte schliesslich dem Bundesrat und empfahl die Abstimmung zur Ablehnung. Die Ratslinke unterlag den bürgerlichen Kräften mit 56 zu 121 Stimmen. Die bereits von der SiK-NR abgelehnten Minderheitsanträge hatten auch im Rat keine Chance. Der Ständerat wird sich 2013 mit der Vorlage befassen.³⁶

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.09.2013
MAXIMILIAN SCHUBIGER

Die Anfang Januar 2012 von der Gruppe für eine Schweiz ohne Armee (GSoA) lancierte **Volksinitiative «Ja zur Aufhebung der Wehrpflicht»** kam am 22. September 2013 an die Urne. Ziel der Initiative war es, die Militärdienstpflicht aufzuheben und das gegenwärtige Modell durch eine Freiwilligenmiliz zu ersetzen. Nachdem der Nationalrat Ende 2012 darüber beraten hatte und die Vorlage mit 121 zu 56 Stimmen zur Ablehnung empfahl, folgte im Frühjahr 2013 die Debatte in der kleinen Kammer. Die SiK des Ständerates hatte mit einer Mehrheit von neun zu vier Stimmen die Ablehnung der Initiative beantragt. Eine Minderheit Zanetti (sp, SO) beantragte die Empfehlung auf Annahme der Initiative und bedauerte zugleich, dass der Bundesrat mit der Botschaft keinen Gegenvorschlag mit einem alternativen Dienstpflichtmodell ausgearbeitet hatte. Die Positionen waren bezogen und während der Debatte im bürgerlich dominierten Ständerat kamen lediglich zwei Befürworter der Initiative zu Wort. Die Initiativgegner sprachen von einer „gefährlichen Initiative“, welche die Schweiz schwäche und davon, dass die Aufhebung der Wehrpflicht der erste Schritt zur Abschaffung der Schweizer Armee bedeute. Die Diskussion über verschiedene, allenfalls neue Wehrpflichtmodelle sei unnötig. Die grösste Sorge galt allerdings dem Rekrutierungserfolg einer Freiwilligenarmee. Mit 34 zu sieben Stimmen folgte der Ständerat dem Beschluss des Nationalrates und empfahl die Initiative zur Ablehnung. In ziemlicher Deutlichkeit sprachen sich beide Kammern in ihren Schlussabstimmungen gegen die Initiative aus.

Nach der Parlamentsdebatte standen die Initianten der GSoA, zusammen mit SP, Juso und den Grünen als Befürworter einer breiten bürgerlichen Front gegenüber. Der **Abstimmungskampf** wurde intensiv geführt. Das Gegenkomitee „Gemeinsam für Sicherheit“ mit seiner Losung „Nein zur Unsicherheitsinitiative“ hatte grossen Rückhalt in rechtskonservativen Gruppierungen wie der AUNS, armeefreundlichen Vereinen wie der Gruppe Giardino, Pro Militia, Pro Tell oder der Schweizerischen Offiziersgesellschaft. Die zentralen Argumente waren aus der Parlamentsdebatte bekannt: Eine Annahme der Initiative bedeute den Grundstein zur Abschaffung der Armee. Weiter sei eine freiwillige Milizarmee eine „Illusion“ und sie gefährde das „Erfolgsmodell Schweiz“. Damit wurde auch mit weniger militärisch angehauchten Argumenten um Stimmen gerungen. Das Pro Komitee um die GSoA verteidigte stets den eigentlichen Wortlaut ihres Ansinnens, nämlich nicht die Armee abschaffen zu wollen, sondern lediglich die Wehrpflicht aufzuheben, um das gegenwärtige Modell durch eine kleinere Freiwilligenmiliz abzulösen. Einer Inserateanalyse der Schweizer Zeitungen ist zu entnehmen, dass von insgesamt 164 publizierten Inseraten nur ein einziges für die Abschaffung der Wehrpflicht warb. Die Gegner der Initiative haben also auch auf dieser Ebene mehr Mittel investiert und entsprechend mehr Raum einnehmen können.

Abstimmung vom 22. September 2013

Beteiligung: 46,4%
Ja: 646'106 (26,8%) / Stände: 0
Nein: 1'761'063 (73,2%) / Stände: 20 6/2

Parolen:

- Ja: SP, GPS, CSP, Juso; GSoA.
- Nein: FDP, SVP, CVP, GLP, EVP, EDU, BDP; Economiesuisse, SGV, AUNS, SOG.

Der VOX Analyse ist zu entnehmen, dass die Abstimmung auf der Ebene einer **grundsätzlichen Haltung gegenüber der Armee** entschieden wurde. Obwohl lediglich das Rekrutierungsmodell Gegenstand der Vorlage war, zeigte sich in der Stimmbürgerschaft der Graben zwischen Armeegegnern und -befürwortern. Die geringe Unterstützung für die Initiative liess sich auch durch eine kritische Haltung selbst im

gemässigten linken Lager erklären, wo die Ablehnungsrate 57% betrug. Lediglich in der Gruppe der ArmeegegnerInnen erzielte die Vorlage hohe Zustimmungsraten (über 70%), wobei die Kombination dieser links und eher links gerichteten Stimmbürgerschaft nicht ausreichte, um der Initiative zu einem Achtungserfolg zu verhelfen. Entsprechend liessen sich die Stimmotive ermitteln. Die Ja-Stimmenden waren entweder einer generellen armeekritischen Klientel zuzuordnen oder wollten die Entscheidung, Militärdienst zu leisten, im Sinne des Initiativtextes dem einzelnen Stellungspflichtigen übertragen. Im ablehnenden Lager überwog das Bekenntnis zum herrschenden Milizsystem mit dem Hinweis auf Tradition, Bewährung oder dem Gedanken, die Armee trage zu einer kollektiven Identität bei. Ebenfalls oft geäussert wurde das Argument, die Armee stelle eine gute Lebensschule für junge Männer dar. Gut ein Drittel der Stimmenden lehnte die Initiative ab, weil sie die Armee nicht schwächen wollten. Damit griff eines der zentralen Contra-Argumente im Abstimmungskampf, nämlich das Milizprinzip als Pfeiler der Gesellschaft zu betrachten. Überdies schienen Bedenken über zu wenig freiwillige Dienstleistende gross gewesen zu sein. Aus beiden Lagern wurde indes vermutet dass eine Reform der Wehrpflicht ein erster Schritt zur Armeeausschaffung sei. Zentrales Pro- Argument blieb die Haltung, dass ein Massenheer nicht zeitgemäss sei. Sogar Initiativgegner teilten diese Ansicht, stimmten aus genannten, stärker verankerten Werthaltungen, dennoch gegen die Vorlage. Ein Kostenargument konnte, wie auch die Überzeugung, der Militärdienst erschwere den Dienstleistenden den Einstieg ins Berufsleben, nicht genügend mobilisieren. Dass die Initiativgegner das Ansinnen auf die Grundsatzfrage für oder gegen die Armee herunterbrechen konnten, dürfte entscheidend gewesen zu sein.

Zwei grüne Parlamentarier traten im Verlauf des Abstimmungsjahres hinsichtlich des Urnenganges mit kritischen Fragen an den Bundesrat: Balthasar Glättli (gp, ZH) (Frage 13.5197) vermutete, dass in Wiederholungskursen der Armee gegen die Wehrpflicht-Initiative geworben wurde. Regula Rytz (gp, BE) (Frage 13.5227) wiederum sah im eidgenössischen Feldschiessen eine Plattform, die Wehrpflicht-Initiative zu bekämpfen. In beiden Fällen dementierte der Bundesrat jedoch jegliche Propaganda, womit die Sache als erledigt galt.³⁷

Parteien, Verbände und Interessengruppen

Parteien

Grosse Parteien

Die CVP lancierte die Initiative «Zivildienst für die Gemeinschaft», welche an der Militärpflicht als Regel festhalten will, jedoch einen **zivilen Ersatzdienst von längerer Dauer als der Militärdienst im Falle einer Gewissensnot** vorsieht; eine **Gewissensprüfung ist nicht vorgesehen**.³⁸

Die CVP zog ihre 1990 lancierte **Volksinitiative «Zivildienst für die Gemeinschaft» kurz vor Ablauf der Frist zurück** und unterstützte den Verfassungsartikel zum Zivildienst, welcher im Mai zur Abstimmung gelangte.³⁹

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 01.09.1990
MATTHIAS RINDERKNECHT

VOLKSINITIATIVE
DATUM: 22.02.1992
MATTHIAS RINDERKNECHT

- 1) BaZ, 3.6.19; LT, 6.6.19
- 2) FF, 1991, II, p. 443 ss.; TA, 4.3.91; LNN et Suisse, 11.3.91; presse du 28.5.91; TA, 17.4.91.
- 3) BO CN, 1990, p. 1131 s.; FF, 1990, II, p. 1160; NZZ, 15.12.90.; Presse des 25.6., 26.6. et 27.6.90; L'Hebdo, 23.5.90.
- 4) FF, 1991, IV, p. 246 ss.; Presse du 12.9.91.
- 5) BO CN, 1992, p. 96 ss.; Presse du 9.1. et 30.1.92; Bund et NZZ, 20.1.92; NZZ, 28.1.92.
- 6) BO CN, 1992, p. 122; Presse du 9.7.92.
- 7) BO CE, 1992, p. 521 ss.; BO CE, 1992, p. 740 ss.; NQ, 4.3.92; presse du 4.4., 20.5., 17.6., 8.7. et 29.8.92; NZZ, 9.6.92.
- 8) BBI, 1993, II, S. 1433 ff.; LZ, 17.4.93; Bund, 21.4.93; LNN, 1.5.93; NZZ, 4.5. und 12.5.93; TA, 27.4., 5.5., 7.5. und 18.5.93; BZ, 15.5. und 26.5; SGT, 22.5. und 31.7.93; JdG, 1.6.93; Presse vom 7.6.93.; Vox (1993): Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 6. Juni 1993.
- 9) FF, 1994, V, p. 525; NZZ, 12.11.94.
- 10) FF, 2004, p. 2205 ss.; 24h, 12.3.04.
- 11) FF, 2005, p. 6473 s.; Presse du 4.11.05 et LT, 19.11.05; Bund, 16.12.05
- 12) FF, 2006, p. 7231 ss.; Presse du 14.9.06.
- 13) BO CN, 2007, p. 7 ss. et 1163.
- 14) BO CE, 2007, p. 591 ss. et 661 ; FF, 2007, p. 4301 s.
- 15) Hirter et Linder (2008). Analyse VOX des votations fédérales du 24 février 2008.; Voir presse du 8.1 au 25.2.08.
- 16) FF, 2010, 4005 ss.; NZZ, 19.4.10; presse du 6.7.10.
- 17) BBI, 2012, 7506.
- 18) FF, 2007, p. 5881 ss.; LT, 4.9.07.
- 19) FF, 2010, p. 129 ss.

- 20) BZ, 4.1.11; Presse vom 6.1. und 7.1.11; SGT, 11.1. und 14.1.11.
- 21) Délib. Ass. féd., 1989, V, p. 32; FF, 1990, II, p. 1678 s.; Lib., 14.5.90; JdG et NZZ du 21.8.90; TA et TW du 24.8.90; JdG et Suisse du 28.8.90; DP, 996, 24.5.90.
- 22) Presse des 15.2. et 16.3.91; JdG, 22.2.91; Presse du 10.10.91.
- 23) Bund, 11.1.92; TA, 20.2.92; presse du 22.2.92.; FF, 1992, I, p. 1265
- 24) BBl, 1993, II, S. 1433 ff.; Presse vom 7.6.93; TA, 20.3.93; BZ, 2.4., 16.4., 30.4., 14.5. und 29.5.93; BZ, 23.3.93; BaZ, 26.3.93; WoZ, 19.3.93; TA, 20.3. und 10.5.93. Presse vom 23.3. und 20.4.93; NZZ, 6.4., 15.4., 17.4., 22.4. und 28.4.93; Presse vom 17.5. und 24.5.93; Presse vom 20.3.93; Bund und Ww, 22.4.93.; Vox (1993): Analyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 6. Juni 1993.
- 25) BBl, 1993, I, S. 107 f.; BBl, 1993, I, S. 89 f.; Presse vom 2.7.93.
- 26) JdG et NZZ, 3.8.95; Blick, 21.3.95; TA, 27.3.95.
- 27) TA, 12.3.96; NQ, 13.3.96; presse du 1.4.96; NQ et Bund, 25.11.96.
- 28) Presse du 24.11.97.
- 29) FF, 1998, I, p. 1007 ss.
- 30) FF, 1999, p. 3011; Presse du 2.3.99.
- 31) FF, 1999, p. 8136 ss.; FF, 1999, p. 8140 ss.; Presse du 11.9.99.
- 32) BO CN, 1999, p. 2443 ss.; Presse du 10.12.99.
- 33) Analyse des votations fédérales du 26 novembre 2000. Analyse VOX no 72, Zurich 2001.; BO CE, 2000, p. 160 ss.; BO CN, 2000, p. 1136 ss.; FF, 2000, p. 4463 ss.; FF, 2000, p. 4511 ss.; FF, 2001, p. 1077 ss.; Lib., 12.10.00; TG et Lib., 30.9.00; presse du 05.10. et 27.11.00.; «Coûts de la défense nationale» du DDPS
- 34) BO CE, 2001, p. 173 ss.; BO CE, 2001, p. 473; BO CN, 2001, p. 798 ss.
- 35) BO CE, 2001, p. 169 ss.; BO CE, 2001, p. 473; BO CN, 2001, p. 617 ss.; BO CN, 2001, p. 953; FF, 2001, p. 2731 ss.; FF, 2002, p. 1156 ss.; Presse du 3.12.01; Lib., 19.11 et 19.10.01; TG, 14.9.01.; Zürcher, Mahnig & Milic (2002): Analyses des votations fédérales du 2 décembre 2001, Analyse VOX 75.
- 36) BBl, 2012, 8285 ff. und 8317 ff.; AB NR, 2012, S. 2118 ff. und 2150 ff.
- 37) AB SR, 2013, S. 20 ff., S. 367; AB NR, 2013, S. 538; BBl, 2013, S. 2471 ff.; AB NR, 2013, S. 862; AB NR, 2013, S. 1008; Lit. Fossati et al. (Vox); Lit. Bernhard, Laurent (2014). APS-Inserateanalyse der eidgenössischen Abstimmungen vom 22. September 2013.
- 38) Presse vom 14.5.90; Vat. vom 1.9.90
- 39) BZ vom 22.2.92